

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SCHELCHER PRINCE CONVERTIBLES ISR EUROPE

(Code ISIN Parts I : FR0000447575)

Cet OPCVM de droit français est géré par SCHELCHER PRINCE GESTION, groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Cet OPCVM a pour objectif de réaliser, pour un investissement d'une durée de placement recommandée au moins égale à 3 ans, une performance annuelle (nette de frais) supérieure à celle de l'indicateur de référence le « Barclays Capital EMEA Convertibles Europe Index » (indice, en euros, constitué d'une large base d'obligations convertibles en actions européennes émises par des entreprises ou des états et calculé dividendes nets réinvestis).

La stratégie de l'OPCVM consiste à gérer de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macro économiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des obligations et autres titres de créances répondant aux critères ISR (Investissement Socialement Responsable). Cette approche, qui vise à ne retenir en portefeuille que les meilleurs émetteurs ("Best in class") repose sur une analyse des performances Environnementales, Sociales et de Gouvernance des émetteurs (ESG). Les filtres et critères sont définis dans le Code de Transparence de l'OPCVM.

L'OPCVM est principalement investi (en direct ou via des OPC) en obligations convertibles, échangeables et titres assimilés libellés en euro émis par des personnes de droit privé ou public afin d'obtenir un portefeuille présentant un profil « rendement / risque » attrayant et de profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses grâce à la composante obligataire de ces titres. L'OPCVM pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net.

L'actif de l'OPCVM est exposé (en direct ou via des OPC) continuellement entre 70% et 110% en obligations convertibles en actions et titres assimilés de toute nature émises en euros et de tout secteur économique. Ces titres sont issus du filtre ISR. Les émetteurs pourront être notés ou non par une agence de notation. Les émetteurs dont la notation est « Non Investment Grade » (titres spéculatifs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue) représenteront au maximum 50% de l'actif net de l'OPCVM. Les émetteurs non notés par une agence de notation pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net de l'OPCVM.

L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas de pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité de l'OPCVM aux produits de taux sera gérée dans une fourchette de 0 à 8.

Les investissements dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro sont autorisés. Par ailleurs, l'exposition globale au risque de change de l'OPCVM n'excèdera pas 10% de l'actif net, le gérant n'étant pas contraint de couvrir systématiquement le risque de change, puisque la gestion n'est pas indicielle.

L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le gérant interviendra sur les risques actions, de taux, de crédit, de change et de volatilité à titre de couverture, d'exposition et d'arbitrage en fonction de ses anticipations.

L'OPCVM capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées pour les porteurs de parts I.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (quotidien) avant 11 heures auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, à cours inconnu. Les règlements interviennent le lendemain ouvré.

Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible			A risque plus élevé			
rendement potentiellement plus faible			rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

La gestion de l'OPCVM et son indicateur de référence ont été modifiés avec le changement de société de gestion en avril 2013. Cette évaluation du profil de risque et de rendement se base sur les données historiques en matière de volatilité de l'OPCVM (depuis sa reprise par SCHELCHER PRINCE GESTION) complétées

sur la période de référence (5 ans) par celles de l'indicateur de référence (volatilité inférieure à 20%). Cet OPCVM est classé dans la catégorie de risque 4 du fait de son exposition aux marchés obligataires européens avec une sensibilité comprise entre 0 et 8.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit.

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Il s'agit du risque d'amplification des pertes liées à l'utilisation des futures, des options et des contrats de gré à gré. Le recours à ces instruments peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celles des marchés investis.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaître l'ensemble des risques auxquels est soumis l'OPCVM.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	2% maximum
Frais de sortie :	1% maximum
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,27%*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% TTC l'an de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence.

* : Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 29 mars 2018 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

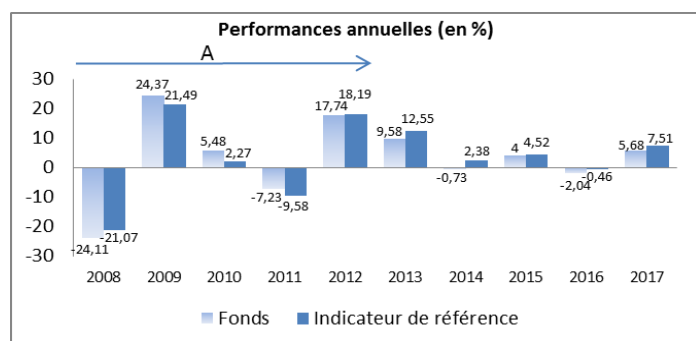
Pas de commission de surperformance prélevée au titre de l'exercice clos au 29 mars 2018.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.spgestion.fr.

Performances passées



A : Indicateur de comparaison: Barclays Capital EMEA Convertibles Europe Index depuis le 21/05/2013

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

Les performances passées sont évaluées en Euro. La performance de l'indicateur de référence est calculée dividendes nets réinvestis.

Les frais courants prélevés et la commission de performance sont inclus dans le calcul des performances passées.

L'OPCVM a été créé en 1993 et la part I en 2006.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus /rapport annuel/document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION et sur le site internet www.spgestion.fr.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site www.spgestion.fr.

La responsabilité de SCHELCHER PRINCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Des informations pratiques et sur les autres catégories de parts de l'OPCVM sont disponibles sur simple demande écrite auprès de SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris ou sur le site www.spgestion.fr.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/07/2018 pour les parts I de l'OPCVM SCHELCHER PRINCE CONVERTIBLES ISR EUROPE.